

CRA DE NEUF ?

La Cimade

Nouvelles de la Rétention Outre-mer

SEPTEMBRE OCTOBRE 2011

EDITO

La Guyane n'est pas un département comme les autres. Sa position géographique favorise une immigration importante au regard du nombre d'habitants, et l'application des lois relatives aux droits des immigrés en devient elle aussi particulière.

Le 3ème numéro de « CRA de neuf » fait ainsi la lumière sur la situation singulière des reconduites des ressortissants des pays limitrophes et sur les nouvelles mesures prises à l'encontre des personnes en provenance d'Haïti, reconduites malgré les recommandations de l'ONU.

Ce nouveau numéro est aussi l'occasion de communiquer sur la situation des immigrés ultramarins, qu'ils dorment dans une voiture depuis 12 ans ou qu'ils soient confrontés à la « Gao » à Mayotte

VOCABULAIRE CRA

Garde à vue

C'est un régime de privation de liberté durant maximum 24h (mais qui peut aller jusqu'à 48h, voire davantage, si le Procureur en décide la prolongation) qui permet à la police ou à la gendarmerie de garder à disposition un individu pour les besoins de l'enquête pénale. En France, il est fréquent qu'un étranger en situation irrégulière soit placé en garde à vue alors qu'aucune enquête pénale n'est diligentée à son encontre. La Cour de Justice de l'Union Européenne a récemment rappelé aux états européens que les étrangers en situation irrégulière ne peuvent pas encourir de peine d'emprisonnement pour le seul fait qu'ils sont sans papiers.

SEPT
OCT
2011 n°3

FOCUS

L'organisation des reconduites au CRA de Guyane : le « tout reconduite »

Du fait des reconduites extrêmement rapides vers le Brésil et le Suriname, pays limitrophes de la Guyane, l'accès des retenus ressortissants de ces pays à leurs droits en rétention, tels que prévus par la loi, est impossible. Ils ne peuvent bénéficier ni d'un accompagnement juridique afin d'exercer leur droit de recours, ni d'une visite médicale afin de faire vérifier leur état de santé, ni d'un soutien matériel afin de préparer décentement leur départ.

Depuis peu, les ressortissants Guyaniens et Chinois sont reconduits au Suriname, au motif qu'ils seraient passés par ce pays avant d'entrer en Guyane. Il n'existe pourtant aucun accord bilatéral de réadmission en vigueur et ces personnes n'ont ni passeport, ni document de séjour ou de voyage établi par les autorités consulaires. Cette pratique revient donc à renvoyer vers ces pays des étrangers qui n'ont pas vocation à y séjourner régulièrement et ainsi à les exposer à une nouvelle interpellation et le cas échéant à une nouvelle peine d'enfermement.

Le centre de rétention de Guyane affiche, dans ce contexte, un nombre de reconduites record, mais qui en pratique sont fictives.

Plusieurs personnes ont ainsi déclaré avoir été déposées par les services de police aux frontières français sur les rives brésiliennes ou surinamaises, puis relâchées sans être remises aux autorités locales, leur permettant ainsi de regagner sans encombre le territoire français dans les minutes qui ont suivi leur débarquement.

C'est dans ces conditions que les intervenantes de la Cimade travaillent quotidiennement, trop souvent impuissantes face à ces déferlantes de reconduites sans règle ni logique, sans respect des droits des personnes retenues, factices mais pourtant bien réelles.

BRÈVES DE LA RÉUNION

Marcellin et Nancy, un couple malgache, sont arrivés à la Réunion avec leurs deux enfants en bas âge il y a une quinzaine d'années, et ont dû composer avec les contraintes quotidiennes d'une famille sans légitimité. Par peur d'être arrêtés, ils sont devenus nomades, parcourant pendant douze années l'île en voiture, dans laquelle ils passaient leurs nuits. Pourtant privée des droits fondamentaux tels que celui de travailler, de se soigner ou d'aller à l'école, cette famille a toujours réussi à s'en sortir, en accumulant les petits travaux non déclarés. Pendant douze ans, ils ont mené cette vie précaire, jusqu'à leur récente interpellation par la Gendarmerie. Ils devraient bientôt connaître les contours de leur dessein : autorisés à séjourner sur ce territoire français, ou reconduits à la frontière.

<http://www.clicanoo.re/11-actualites/16-faits-divers/295815-ils-vivaient-caches-dans-leur.html>

NEWS ULTRAMARINES

- La loi du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité est maintenant appliquée. Les personnes retenues peuvent se retrouver avec une interdiction de retour en France et sur le territoire européen de 3 ans. <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000024191380&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

- Les reconduites vers Haïti vont reprendre depuis la Guyane dans les mêmes conditions que depuis la Guadeloupe et la Martinique, c'est-à-dire pour les personnes considérées comme « non vulnérables ».

TÉMOIGNAGE

Kaweni Bandrajou (Mayotte).

17h45 environ.

On était en train de monter dans le quartier pour aller voir des amis. Nous avons garé notre voiture près de l'hôtel Ravinala. 3 minibus de la police dont un non banalisé étaient là, en bas. Un policier était posté planqué au coin de la rue. Le reste de la troupe s'était déjà avancé dans le quartier. Il semblait y avoir plusieurs unités dont une nouvelle, les « GAO ». T-shirts noirs, trois lettres sur le dos et un dragon comme emblème et devant DPAF section opérationnelle 976 avec un symbole de Mayotte. « Gao » est le surnom donné aux CRS, cela signifie « les fous ».

Pourquoi avoir choisi ce nom ?

Sur la place du quartier plusieurs véhicules, d'innombrables enfants et adolescents (100 à 150) et une vingtaine de forces de l'ordre.

J'entends trois coups de pistolet.

Sur le chemin, je croise un groupe de 4 policiers de la PAF. Je ne comprenais pas pourquoi ils avaient tiré car je ne voyais personne à part eux.

On me demande ce que je fais. Je ne réponds rien. Ils me disent que c'est dangereux que je dois circuler.

Je réponds « ah bon c'est dangereux ici ? ».

Ils me demandent de descendre.

Je descends tout doucement, pas assez vite sûrement puisqu'un des gendarmes me demande alors mes papiers d'identité. Il me contrôle. L'un des policiers locaux me demande si j'ai un passeport et je réponds : « je suis européen, je n'en ai pas besoin ». Un autre me dit que je peux y aller ?

Quelques mètres plus loin, une jeune fille m'aborde. Elle est toute seule avec son petit frère et elle n'a pas l'air très rassurée. Je commence à parler avec elle. Puis je continue à marcher et prends un autre chemin dans la direction opposée aux forces de l'ordre pour aller chez un autre ami. Tout d'un coup arrivent en trombe et en criant plusieurs policiers, je me mets de côté pour les laisser passer, croyant qu'ils poursuivaient quelqu'un. Et d'un coup, c'est une dizaine de policiers qui sont autour de moi. Un policier local ne cesse de crier : « vous avez pris des photos on veut votre portable ». Un autre policier local demande : « on veut savoir ce que vous avez dans le sac » j'ouvre alors mon sac à dos qui était vide. Le policier local répète que j'ai pris des photos. Puis ils veulent voir à nouveau ma carte d'identité. Je la cherche et celui qui m'a déjà contrôlé me dit : « Non elle est devant » : bonne mémoire (!).

Ils me la rendent et un autre policier local insiste : « on veut votre portable vous avez pris des photos ». Je réponds : « vous n'avez pas le droit de prendre mon portable ». Ils me demandent de venir avec eux voir le chef de l'intervention. Sur le chemin, ils me demandent de sortir les mains des poches et je lève alors les mains en l'air puis les mets derrière la tête. On me dit alors : « ce n'est pas la peine de jouer les héros ». Le chef a une petite discussion avec les policiers et me fait signe que c'est bon, que je peux disposer. Et le policier local continue à dire à deux reprises : « Il a pris des photos on doit prendre son portable ». Et puis les policiers décident de partir. Les véhicules devant et quelques policiers à pied en dernier, dont trois au moins munis d'un pistolet à gaz et deux autres avec des grenades.

Les enfants étaient surexcités. Le flic a armé le pistolet pour leur faire peur et les enfants ont continué de crier, nous devant, eux derrière. Puis ils les ont suivi sur une centaine de mètres en criant « les poulets on va les manger ! ». Ils n'avaient pas plus de 10 ans.



PAROLES DE RETENUS

Madame, vous pouvez nous dire pourquoi on revient ici tous les mois pour se faire nourrir gratos pendant 3 jours ?». Maintenant je connais aussi bien le travail des policiers que les policiers eux-mêmes, je pourrais peut-être trouver du travail ici !

- Madame, ils m'ont déjà arrêté il y a 5 jours, j'ai passé 2 jours entiers ici, j'ai été libre 3 jours et de nouveau ils m'ont arrêté et rebelote, je suis là pour 2 jours. Ce n'est pas possible d'avoir un papier pour qu'ils ne m'arrêtent pas à 3 jours d'intervalle ?

- Non, je suis désolée Monsieur, je sais que c'est dur pour vous, mais ils ont le droit de vous arrêter encore demain s'ils le veulent.

- Je crois que je vais repartir au Guyana, c'est trop dur pour le moral. Quand je trouve un travail, je me fais arrêter et je le perds aussitôt. Je suis découragé !

- ...

